



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 17:30

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
29/05/2026

Président de séance :

Secrétaire de séance :

N° interne de l'acte :
DEL20260605_01

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Annie LONJON, Jean-Marie PONCELET, Marion ANGELINI, Myriam BALSAN, Amélie BOUTEILLER, Anaëlle BROCCOLI, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ABLE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

M. le Maire explique qu'en conformité avec le décret n°2026-301 du 21 avril portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Il donne quelques informations préalables :

- La date du 05 juin est nationale et obligatoire, seuls le lieu et l'heure sont de la responsabilité des maires
- Pour les communes de 100 à 499 habitants, il faut élire 1 délégué titulaire et 3 suppléants.
- La désignation du délégué et des suppléants se fait avec deux élections séparées
- Il s'agit d'élections à 2 tours, le 1er à la majorité absolue et le 2ème à la majorité relative
- Les élections se font à bulletin secret
- Pour être candidat, il faut avoir la nationalité française, ne pas être privé de ses droits civiques et politiques, être conseiller municipal inscrit sur la liste électorale de la commune
- Dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt d'une candidature n'est pas prévue
- Le fait qu'une personne ne soit pas candidate ne fait pas obstacle à son élection
- Les candidats se déclarent lors du conseil municipal soit isolément soit sur une liste complète, soit sur une liste incomplète

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le vendredi 5 juin 2026 à 17 heures 30

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du 06 mai 2026 NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 05 juin 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Annie LONJON, Amélie BOUTEILLER et Annaëlle BROCCOLI et M. Jean-Marie PONCELET .
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : Laurent BALSAN

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Laurent BALSAN 10 voix
- Mme Sylvie LAFON 1voix

M. Laurent BALSAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : Amélie BOUTEILLER, Annie LONJON et Jean-Marie PONCELET

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Amélie BOUTEILLER 11 voix
- Mme Annie LONJON 11 voix
- M. Jean-Marie PONCELET 11 voix

ayant obtenu la majorité relative sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en mairie le vendredi 5 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

M. le Maire
Laurent BALSAN

